

JLB : saisie en cours d'audience

Tribunal de
Grande Instance
de
LILLE

N° 1263/06

PROCÉDURE DE RECONDUITE A LA FRONTIÈRE

ORDONNANCE

Le 16 décembre 2006 à 15 heures 55,

Devant Nous, Madame LEZIER, juge des libertés et de la détention au tribunal de grande instance de LILLE, assistée de Eric LE MOAL, greffier,

Etant en notre cabinet en audience publique, au Palais de Justice.

En présence de **Monsieur MAZMIR Karwan, interprète** ayant préalablement prêté serment,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région NORD PAS DE CALAIS et du Département du NORD - Section Eloignement - ayant prononcé la reconduite à la frontière en date du 14.12.2006 pris à l'encontre de :

M. RAMAD Aras
né en 1984 à SOULEYMANIA, IRAK
de nationalité irakienne

Vu la décision de maintien de l'intéressé en rétention dans des locaux ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire prononcée par Monsieur le Préfet du Nord le 14.12.2006 et notifiée à l'intéressé le 14.12.2006 à 16 heures 30 ;

Vu la requête de prolongation de Monsieur le Préfet de la Région NORD PAS DE CALAIS et du Département du NORD - Section Eloignement - en date du 15.12.2006;

Vu l'article 4 de l'ordonnance n° 2004-1248 du 24 Novembre 2004 portant abrogation de l'ordonnance n°45-2658 du 02/11/1945, et des articles 87 et 89 de la loi n°2003-1119 du 26/11/03

Vu les articles L. 551-1 à 552-12 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

L'intéressé, entendu en ses observations ;

Monsieur COCHE, représentant de l'Administration entendu en ses observations;

Maître BADAOUI, ^{arab} avocate, entendue en ses observations ;



